



## MARCHE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

**N°2019-09 : ECHANGE LINGUISTIQUE LYCEE ITALIEN PORRETA TERME**

### **Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières (CCATP)**

Marché public passé selon une procédure adaptée (article R 2123-1 du code de la commande publique).

POUVOIR ADJUDICATEUR : M. Thierry CLAISSE

Proviseur du Lycée Henri Wallon  
16, place de la république BP 435  
59322 VALENCIENNES CEDEX  
[Intendant.0590221v@ac-lille.fr](mailto:Intendant.0590221v@ac-lille.fr)

Tel : 03 27 19 30 68

Fax : 03 27 19 30 41

COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Agent Comptable du Lycée Wallon

Le présent CCATP vaut règlement de consultation.

## **ARTICLE 1<sup>er</sup> : Objet du marché /délai de validité des offres**

Le présent marché a pour objet l'organisation d'un échange linguistique avec un lycée italien de Porreta Terme.

L'effectif prévisionnel est de 44 élèves (22 élèves du lycée +22 correspondants italiens) et 4 accompagnateurs (2 enseignants du lycée +2 enseignants italiens) durant la semaine d'accueil des italiens ( semaine en mars/avril 2020, les dates seront communiquées ultérieurement au candidat retenu).

L'effectif prévisionnel est de 22 élèves et 2 accompagnateurs pour la semaine en Italie du 6 au 13 mai 2020.

### **Le nombre d'élèves et les dates prévisionnelles sont susceptibles d'évoluer.**

Les prestations décrites dans l'annexe technique du CCATP faisant l'objet de la présente consultation devront être conformes aux normes françaises homologuées.

Les offres devront être présentées en tenant compte de l'effectif et des dates prévisionnels du voyage.

La date limite de validité des offres est fixée au 30 novembre 2019.

Jusqu'à cette date, les candidats sont tenus de respecter les tarifs présentés dans leur offre.

## **ARTICLE 2 : Forme du marché :**

Le présent marché est un marché à procédure adaptée, conformément à l'article R 2123-1 du code de la commande publique.

## **ARTICLE 3 : Durée du marché/ date d'exécution du marché :**

Le marché prend effet à la date de notification au titulaire du marché de l'acceptation de son offre et prend fin lorsque toutes les obligations contractuelles des deux parties ont été accomplies.

## **ARTICLE 4 : Pièces constitutives du marché**

5-1 : Les pièces générales du présent marché sont énumérées ci-dessous :

-Le Code de la Commande Publique

- Le Cahier des Clauses Administratives Générales Fournitures Courantes et Services (Arrêté du 19 janvier 2009 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services).

5-2 Les pièces particulières du présent marché sont composées des documents suivants :

-Le Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières intégrant le règlement de consultation, à accepter sans modifications, ni réserves, et son annexe technique

- L'offre technique et financière du candidat.

En cas de discordance entre elles, les pièces constitutives du marché prévalent l'une sur l'autre dans l'ordre ci-dessus énuméré.

## **ARTICLE 5 : Définition des prestations et caractéristiques techniques**

Les prestations comprennent: le trajet en bus et le transport aérien aller/retour entre le lycée et l'aéroport de Bologne ( 6 au 13 mai 2020), les navettes en bus aller/retour entre l'aéroport de Bruxelles/Charleroi et le lycée, les trajets en bus entre les différents lieux de visite, le programme des visites, prévus dans l'annexe technique du CCATP lors de la semaine d'accueil des italiens, les assurances et les éventuelles options prévus dans l'annexe technique ci-jointe ainsi que tous les autres frais divers (péages, parkings, hébergement et restauration du chauffeur...).

L'offre doit inclure toutes les prestations prévues figurant à l'annexe technique du présent CCATP. Le candidat présentera un mémoire technique dans lequel il apportera la preuve de son savoir faire, de ses capacités et de ses compétences.

Le candidat devra présenter séparément le coût de chaque visite demandée en option ( semaine des italiens).

Le candidat s'engage en outre à décrire avec précision les conditions de mise en œuvre des différentes assurances demandées par le pouvoir adjudicateur.

Le candidat devra mentionner la liste des sous traitants habituels avec lesquels il travaille et éventuellement leurs qualifications requises, les moyens de communication et d'information aux familles.

Le candidat retenu devra obligatoirement produire les agréments du Ministère du Tourisme et habilitations à vendre des voyages à un public scolaire, avant la signature du contrat.

Le nombre de visites prévues dans le planning initial du voyage est susceptible d'évoluer.

Le pouvoir adjudicateur s'engage à confirmer, par courrier simple, au titulaire du marché, le planning définitif des visites et sorties avant le 1<sup>er</sup> décembre 2019.

Le pouvoir adjudicateur s'engage à transmettre la liste définitive des participants au voyage au plus tard le 1<sup>er</sup> février 2020.

## **ARTICLE 6 : Conditions financières**

### 6-1 Contenu du prix

Les prix des prestations objet du marché correspondent aux prestations précitées à l'article 5 du présent CCATP.

Les prix seront donnés hors taxe et TVA incluse

### 6-2 Forme et détermination du prix

La présente offre est établie sur la base des conditions économiques en vigueur à la date de signature de l'acte d'engagement par le soumissionnaire.

La présente offre doit être présentée compte tenu des dates du voyage et de l'effectif prévisionnel indiqués à l'article 1.

### **Par ailleurs, le candidat devra mentionner le coût de chaque visite pour l'ensemble du groupe. .**

Les prix sont exprimés en euros réputés et doivent comprendre toutes charges fiscales, parafiscales frappant la prestation.

Sont également compris dans les frais :

- L'assurance rapatriement
- l'assurance annulation de groupe
- l'assurance individuelle d'annulation et responsabilité civile pour les élèves
- l'assurance vol et perte de bagages
- la réservation gratuite des visites
- un numéro d'appel d'urgence et d'assistance 24h/24
- les frais de péage et de parking

### 6-3 Révision des prix

Les prix sont fixes sous réserve de changements d'effectifs, de dates prévisionnelles du voyage ou de changement de programmation dans le planning des visites et sorties.

Les prix sont partiellement actualisables.

**Toutefois, l'actualisation du prix total est possible uniquement en cas d'évolution du coût lié au transport aérien, après le dépôt de l'offre par le titulaire.**

Par ailleurs, toute augmentation du prix fera l'objet de la part du titulaire, de la remise de documents justifiant cette hausse. Dans le cas contraire, la révision du prix sera refusée par le pouvoir adjudicateur.

**En cas d'augmentation du prix du voyage (dans sa totalité) de plus de 10%, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'annuler la procédure en cours, avant la signature du contrat, sans indemnité pour le prestataire retenu.**

En cas de variation du prix du transport à la baisse, le titulaire du marché s'engage à répercuter cette baisse sur le prix final du voyage.

**Toute révision de prix pour un autre motif sera refusée par le pouvoir adjudicateur.**

### 6-4 Annulation du Marché/Résiliation du contrat

Le pouvoir adjudicateur peut annuler la présente procédure de consultation pour tout motif (ex : coût trop élevé, nombre d'inscrits insuffisants, offres ne correspondant pas aux besoins exprimés dans les pièces du dossier de consultation...), avant attribution du marché, sans indemnisation possible pour les candidats.

De plus, après passation du marché, si le nombre d'élèves inscrits au voyage est trop faible, le pouvoir adjudicateur a la possibilité de résilier le contrat conclu avec le titulaire du marché.

Dans ce cas, le titulaire peut être indemnisé, uniquement pour les dépenses engagées et pour lesquelles il ne peut bénéficier d'un remboursement.

Le titulaire devra alors apporter les pièces justificatives à l'appui de sa demande d'indemnisation.

Toute demande d'indemnisation pour un autre motif sera rejetée.

### 6-5 Présentation des demandes de paiement

Le titulaire émettra une facture rédigée en langue française.

La facture sera adressée par courrier simple à l'adresse suivante :

Lycée Henri Wallon  
Service intendance  
16 place de la république  
BP 435  
59322 VALENCIENNES CEDEX

Chaque facture porte, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- Nom et adresse du créancier
- Numéro de son compte bancaire ou postal, tel qu'il sera précisé dans l'acte d'engagement (ATTR1)
- Numéro du Marché
- Le montant et le taux de la TVA
- Le prix total toutes taxes des prestations exécutées
- le code service communiqué par le secrétariat d'intendance pour le dépôt des factures sur la plateforme dématérialisée CHORUS, si le candidat retenu est concerné par la procédure de dématérialisation des factures.
- La date de la facture.

## **ARTICLE 7 : Modalités de paiement**

7-1- La facture sera réglée par virement bancaire (mandat administratif).

7-2- Le délai global de paiement est de 30 jours. Ce délai débute à compter de la date de réception de la facture ou de l'exécution du service si elle est postérieure et s'achève à la date de remise du moyen de paiement par l'Agent Comptable dans le circuit « interbancaire ».

7-3- Les acomptes sont autorisés. Le candidat devra indiquer les modalités du versement du 1<sup>er</sup> acompte.

Le candidat s'engage également à communiquer au pouvoir adjudicateur un échéancier en vue de la gestion des acomptes pour la perception des participations des familles.

## **Article 8 : Avenant, analyse des offres, négociation**

Les dates prévisionnelles du voyage, indiquées à l'article 1, sont susceptibles d'évoluer en fonction des événements du calendrier scolaire.

En cas de modification des dates du voyage avant l'attribution du marché, un avenant au présent CCATP sera transmis aux candidats et un délai supplémentaire leur sera accordé afin qu'ils puissent modifier leur offre.

Après ouverture des plis contenant les offres, le pouvoir adjudicateur étudie chacune d'elles. Il peut demander des précisions sur les prix et le contenu précis des prestations proposées si cela lui paraît nécessaire. Le candidat dispose de 48 heures pour répondre à cette demande.

Après échange d'informations autour de l'offre, il peut y avoir négociation uniquement à l'initiative du pouvoir adjudicateur. .

Les modalités et les délais de réponse durant la procédure de négociation sont déterminés par le pouvoir adjudicateur.

## **ARTICLE 9 : Variantes**

Les candidats devront répondre à l'offre de base, telle qu'elle est présentée dans l'annexe technique du présent CCATP. Les soumissionnaires peuvent, en plus de l'offre de base, présenter des variantes au recensement des besoins réalisées par le pouvoir adjudicateur.

## **ARTICLE 10 : Litiges**

10-1 En cas de litige, seul le droit français est applicable. Le tribunal administratif de Lille est la juridiction compétente.

10-2 Les correspondances relatives au marché sont rédigées en français

## **ARTICLE 11 : Modalités d'organisation de la consultation**

Le présent marché fait l'objet d'une publication sur le profil acheteur de l'établissement créé sur le site AJI ([http : www.aji-france.com](http://www.aji-france.com)).

## **ARTICLE 12 : Critères de jugement des offres**

- 1) Prix : 60%
- 2) Qualité technique de l'offre (capacité à répondre au plus près au projet pédagogique défini dans l'annexe technique, qualité des conditions de transport, hébergement, de restauration et conditions de mise en œuvre des assurances annulation ) : 40%

## **ARTICLE 13 : Modalités de présentation et de remise des offres**

### 13-1 Modalités de présentation des offres

Les candidats produiront un dossier, complet, comprenant les pièces suivantes, **dûment datées et signées**, rédigées en langue française :

1-Le mémoire technique et financier de présentation de l'offre : ce mémoire devra répondre à l'intégralité des besoins exprimés par l'établissement dans l'annexe technique du présent CCATP.

2-Le présent cahier des clauses administratives et techniques particulières et son annexe technique **datés et signés.**

3- Une déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

Cette déclaration sera rédigée à partir du support choisi par le candidat (papier libre, DC1 et DC2 ou DUME).

**Le candidat retenu** s'engage à fournir dès la notification et dans un délai de 7 jours, sous peine d'annulation de l'attribution du marché, son chiffre d'affaires sur les 3 dernières années et un certificat d'assurance en responsabilité civile et professionnelle.

### 13-2 Remises des offres

**Les candidats ont l'obligation de déposer leur offre sur le profil acheteur AJI du lycée :**  
(<http://mapa.aji-france.com>).

Les dossiers transmis par voie électronique doivent inclure l'ensemble des documents énumérés à l'article 13-1 du présent CCATP.

**Les dossiers doivent être transmis avant le 20 septembre 2019 ,18 heures.**

Valenciennes, le 19 juillet 2019



Le pouvoir adjudicateur

Thierry CLAISSE



**MARCHE 2019- 09 ANNEXE TECHNIQUE : ECHANGE LYCEE ITALIEN PORRETA TERME**

**DEPOSITAIRE**

Etablissement :  
Lycée Henri Wallon -  
Valenciennes

Pouvoir adjudicateur :  
M. Thierry CLAISSE -  
Proviseur

Contact :  
M. Ludovic GENEZ  
Gestionnaire  
M. Elio Merdichino  
Enseignant

**DESCRIPTION DE L'OFFRE**

Forme du marché  
Marché à Procédure  
Adaptée-

Objet du marché  
Echange Wallon  
Porretta Terme

Dates prévisionnelles du  
voyage  
Mars -Avril (réception) 6-  
13 Mai (déplacement)

Mode d'hébergement  
souhaitée

Mode de transport utilisé  
Avion Vol Bruxelles/ Charleroi - Bologne

**A/ Accueil des italiens**

Dates prévisionnelles du  
voyage  
a déterminer

Nombre d'élèves  
(prévisionnel)  
44 maximum ( 22 élèves espagnols + 22 élèves du lycée Wallon)

Nombres  
d'accompagnateurs  
4 (2 professeurs italiens + 2 professeurs du lycée  
Wallon)

**B/ Déplacement en Italie**

Dates  
prévisionnelles du  
voyage  
6 au 13 mai  
2020

Nombre d'élèves  
(prévisionnel)  
22

Nombres  
d'accompagnateurs  
2

Accueil des italiens				Déplacement des élèves du lycée Wallon				
Date	horaires	Repas	Trajet	visite	Date	heures XXhXX à	Trajet	
J1	matin				06-mai	à déterminer	navette du lycée Wallon-Valenciennes vers aéroport Bruxelles/Charleroi	
	midi					midi		vol pour l'aéroport de Bologne
	après-midi	Accueil à Charleroi (navette autocar)	Prévoir Navette (arrivée des Correspondants) : 24 personnes minimum			après-midi	Horaire selon vol choisi	2 accompagnateurs 22 élèves
	soir					soir		
J3	matin		Trajet en bus aller/retour Bruges (journée)	visite guidée de la ville en Fr	13-mai	à déterminer	vol de l'aéroport de Bologne vers l'aéroport de Bruxelles /Charleroi	
	midi					midi		navette de l'aéroport d'arrivée pour le lycée Wallon-Valenciennes
	après-midi					après-midi	horaire selon vol choisi	
	soir					soir		2 accompagnateurs 22 élèves
J4	matin		Trajet en bus Lille (journée)					
	midi							
	après-midi		Musée La Piscine Roubaix					
	soir							
J5	matin							
	midi							
	après-midi	Week-end en famille						
	soir							
J7	matin							
	après-midi	Retour vers Charleroi (navette autocar)	Prévoir Navette (départ des Correspondants) : 24 personnes minimum					
prestations demandées en option				Souscription de l'option annulation groupe	OUI			
Journée à Arras, Carrière Wellington ou les Boves.				Souscription à l'option assurance annulation individuelle élève	OUI			
Journée à Nauticaa				Souscription de l'assurance rapatriement	OUI			
Journée à la Coupole d'helfaut				Souscription de l'assurance vol/perte bagages	OUI			

### PRESENTATION DES OFFRES

Le candidat aura à produire un dossier complet comprenant :

une présentation détaillée de son offre  
un programme détaillé avec horaires



Thierry CLAISSE

Valenciennes, le 19 juillet 2019

Proviseur du lycée Wallon